

Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 118 (2020)

Heft: 3

Vorwort: Éditorial

Autor: Kleist, Peter

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chère lectrice, cher lecteur

Sans cesse améliorées et aisément disponibles, les méthodes de diagnostic – telles que le diagnostic génétique pré-partum et les progrès réalisés en médecine intensive périnatale – donnent lieu à un accroissement des situations conflictuelles en matière d'éthique, toujours très pénibles à vivre pour les personnes impliquées. Accompagner une interruption de grossesse tardive ou, dans le cas des grands prématurés, modifier l'objectif thérapeutique en l'orientant vers des soins palliatifs peut ainsi conduire à de vives tensions opposant valeurs personnelles et mission professionnelle.

La présente édition d'*Obstetrica* est consacrée à diverses questions d'ordre pratique et éthique. Or l'éthique appliquée à la pratique n'offre pas de solution standard à chaque problème. Elle nous aide plutôt à analyser et à évaluer scrupuleusement la dimension éthique des conflits. Les quatre principes de l'éthique biomédicale jouent un rôle essentiel à cet égard, tout comme les modèles facilitant la prise de décision sur des bases éthiques, par exemple le «dialogue en sept étapes».

Même si elles sont d'une importance primordiale, les aides pratiques permettant d'évaluer et de décider par rapport à l'éthique doivent être utilisées par des professionnel-le-s conscient-e-s à la fois de leurs responsabilités et des incidences de leur action et, dans l'exercice de leur fonction, de leur pouvoir, sans toutefois en abuser ni vouloir imposer aux autres leurs propres convictions et valeurs. L'autodétermination de la femme (enceinte) ou des parents bien informés joue un rôle central précisément lorsqu'il y a conflit, pour autant que les mesures souhaitées soient indiquées et n'aillent pas à l'encontre du droit en vigueur.

Les décisions d'ordre éthique ne devraient pas être prises individuellement, mais faire l'objet d'un dialogue continu entre toutes les parties prenantes. Les forums d'éthique interdisciplinaires ou les discussions de cas – avec la participation régulière de sages-femmes! – ne profitent pas seulement à la qualité des décisions et aux soins, mais contribuent aussi à soutenir le personnel et à réduire la charge psychique des personnes impliquées.

Cordialement,



Peter Kleist

«Les décisions d'ordre éthique ne devraient pas être prises individuellement, mais faire l'objet d'un dialogue continu entre toutes les parties prenantes.»



Peter Kleist,
secrétaire général de la Commission
cantonale d'éthique de Zurich.